
3. LOCALISATION – NATURE – DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

A/ ADRESSE CONCERNEE PAR LA DEMANDE

N° et Dénomination de la voie :

Parcelle n° : Section n° :

78550 HOUDAN

B/ NATURE DES TRAVAUX :

.....
.....
.....

C/ DEMARRAGE DES TRAVAUX :

DATE DE DEBUT :à.....h..... DATE DE FIN :à.....h.....

DURÉE DES TRAVAUX : JOURS.

ENTREPRENEUR/ENTREPRISE

ADRESSE ET COORDONNEES TELEPHONIQUES :

.....

NOM et ADRESSE DU PROPRIETAIRE s'il n'est pas le demandeur :

.....
.....

4. NATURE DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVREE PAR LA MAIRIE :

Permis de construire n° Délivré le/...../..... à

Déclaration préalable de travaux n°

Délivrée le/...../..... à

5. DOSSIER TECHNIQUE A JOINDRE IMPERATIVEMENT

 Plan de situation des travaux

 Plan détaillé des travaux

Joindre un plan d'installation de chantier en précisant l'encombrement sur trottoir et/ou sur chaussée et les déviations mises en place pour la continuité des circulations (signalisation provisoire appropriée et maintien d'un passage piétons d'une largeur de 1.40 m)

6. IMPACT SUR LA CIRCULATION

Si les travaux le nécessitent, merci de spécifier les modalités de gestion de la circulation souhaitées :

Alternat manuel ou à feux (rayer la mention inutile)

Dates et horaires :

Rue barrée de à

Dates et horaires :

Autre (à préciser) :

Dates et horaires :

Pas d'impact sur la circulation

7. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné

Auteur de la présente demande, CERTIFIE EXACTS les renseignements qui y sont portés.

Si les travaux sont demandés par le locataire, le propriétaire de l'immeuble visera cette demande précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Demande établie à, le.....

Signature de l'auteur de la demande

Signature du propriétaire de l'immeuble s'il n'est pas le demandeur
(précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

COMMUNE DE HOUDAN – HOTEL DE VILLE – 69 Grande Rue – 78550 HOUDAN

Téléphone : 01.30.46.81.30 / Fax : 01.30.88.10.01 /

Courriel : accueil@villehoudan.fr / policemunicipale@villehoudan.fr

Horaires ouverture mairie au public : lundi, jeudi, vendredi 9h-12h/ 15h-17h30, mardi : 14h-20h

Permanence exclusivement Etat Civil : samedi 9h-12h

Note : Toute demande incomplète OU hors délai ne pourra être prise en compte.

AVIS DE LA MAIRIE

Favorable

Défavorable

Observations :

Fait à Houdan le/...../.....